

# Même employeur, mêmes diplômes, mêmes compétences, même salaire !

## 183 euros pour tous les agents de la MAS !

Entre 150 et 200 agents du CESAME, 21% de grévistes, ont participé au débrayage à l'appel des syndicats CGT et FO pour exiger le versement du complément de traitement indiciaire de 183 euros pour tous les collègues de l'établissement, y compris ceux de la MAS.



A l'occasion du rassemblement, une délégation a rencontré les membres du conseil de surveillance. Les agents ont ainsi pu exprimer le sentiment de discrimination dont ils se sentent victimes. Cette rencontre a permis de revenir sur les conditions de travail difficiles des agents de la MAS : manque d'effectif, absentéisme important, dépendance de plus en plus importante des résidents... Les membres du conseil de surveillance qui se sont exprimés ont fait part de leurs interventions auprès du ministère de la santé pour mettre fin à cette injustice.

Dans le département, au-delà de la MAS du CESAME, d'autres établissements sont concernés par cette discrimination. C'est le cas du foyer de l'enfance St Exupéry, de l'EPSMS de l'Anjou. Les syndicats CGT et FO appellent les collègues de ces établissements à s'organiser pour participer aux prochaines mobilisations.



D'ores et déjà, les syndicats CGT et FO du CESAME organisent une assemblée générale des agents de la MAS, mardi 3 novembre à 14h. Un point sera fait sur la situation et les initiatives à prendre.

Ste Gemmes/Loire, le 16 octobre 2020.